

Biodéchets des professionnels

Synthèse de l'étude des secteurs « Artisanat et Commerce » dans le Gers

But : Définir et spatialiser les entreprises productrices de biodéchets sans solutions de traitement

Introduction et contexte

1^{er} janvier 2024, la législation impose le tri à la source des biodéchets, déchets biodégradables non dangereux.

Une fois ce tri réalisé, 3 voies de traitement existent :

- **L'alimentation animale**
- **La méthanisation**
- **Le compostage**

Les consulaires et certaines filières professionnelles ont été sollicités par des entreprises se retrouvant dans l'impossibilité technique, financière et réglementaire pour appliquer la réglementation.

La problématique provient :

- de l'article L512-2 du Code de l'environnement « *Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion* »,
- de l'article L2224-14 et 16 du code des collectivités définissant le rôle des collectivités au niveau des déchets assimilés aux ordures ménagères et
- des règles sanitaires de gestion en lien avec les sous-produits animaux.

Cette étude appelle à faciliter la coordination des différents acteurs du territoire sur le sujet.

Cibles

Les entreprises dans l'impasse de solution sont concernées par l'un des 3 scénarii :

- **Compostage autonome** en établissement **impossible** sur site et **prix de la collecte/traitement trop élevé** des entreprises privées vis à vis de leur capacité financière
- **Compostage autonome** en établissement **impossible** sur site et **volume trop faible** pour une collecte par un prestataire externe
- Travail en itinérance (traiteur, marché...) avec **impossibilité de transporter** les déchets.

Il s'agit d'entreprises en **cœur de village**, ou en **zone rurale** avec un **faible gisement ou nomade** ayant une **activité dans l'alimentaire**.

Voici les cibles de l'étude :

Artisans/ commerçants alimentaires
Hébergement
Restauration
Entreprises de proximité (autres)

Cela représente 1621 entreprises à savoir 9,2% des entreprises gersoises

Enquête et extrapolation

Une enquête a été diffusée aux 1621 entreprises traitant de leur situation actuelle vis-à-vis des biodéchets, de leurs besoins et des choix de gestion.

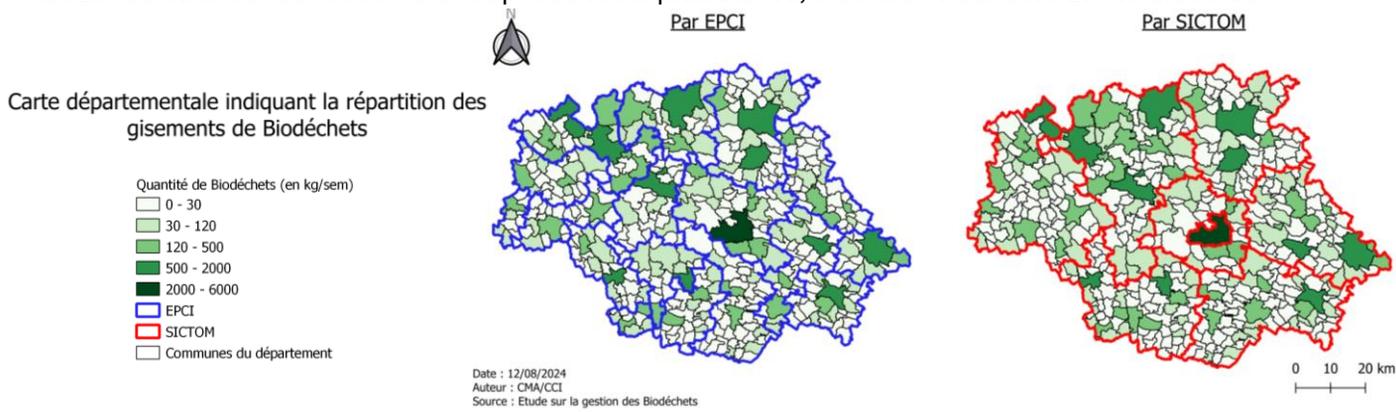
Les réponses montrent :

- une **forte dépendance au service public** de collecte,
- un **respect du tri** sur l'ensemble des types de déchets générés,
- un **gisement diffus et faible** (12kg/semaine) pour les TPE
- une concentration des **gros volumes** sur les entreprises de **plus de 6 salariés**.

Ne comptant que **64 réponses**, nous avons **extrapolé** la production de gisement en fonction du code NAF et du nombre de salariés des 1621 entreprises (en se basant sur des données nationales et cette enquête).

Cartographie des gisements

La cartographie de tendance des principaux gisements de biodéchets des professionnels se situent dans les zones où la concentration d'entreprises est la plus élevée, c'est à dire dans les zones urbaines.



Nous avons défini 3 types de profil :

- **petit producteur urbain et / ou itinérant** (<12 kg de biodéchets / semaine en commune urbaine),
- **petit producteur rural** (<12 kg de biodéchets / semaine en commune rurale),
- **gros producteurs** (>12 kg de biodéchets / semaine).

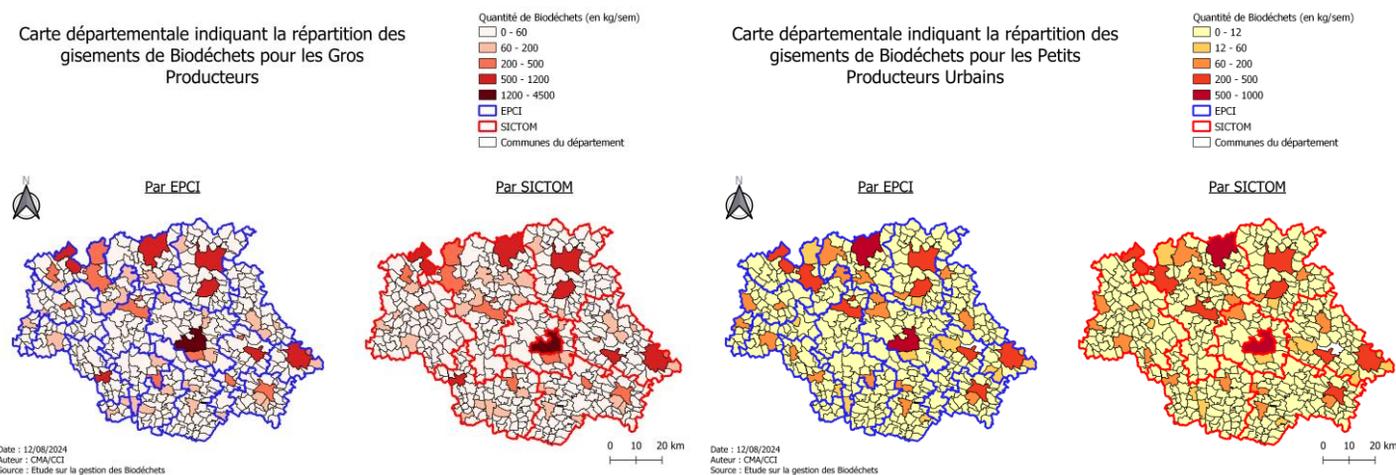
Cartographie des gros producteurs et des petits producteurs urbains

Typologie : gros producteurs

Ce profil se concentre dans les zones urbaines. Généralement Ces entreprises possèdent plus de 5 salariés.

Typologie : petits producteurs urbains

Ce profil comprend des entreprises de 0 à 5 salariés, sédentaires, disposant d'un local et les vendeurs ambulants sur les marchés.

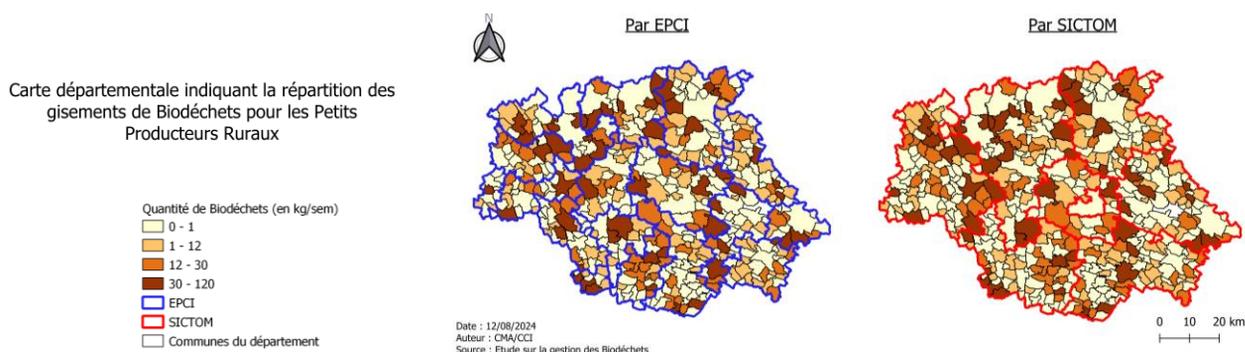


Ces deux profils sont regroupés dans des **zones limitées** où le **compostage est souvent impossible**.
L'organisation d'un **système de collecte peut être envisagé**.

Cartographie des petits producteurs ruraux

Typologie : petits producteurs ruraux

Ce profil est **diffus**. Une logique de **collecte mutualisée est peu intéressante** au profit d'une **gestion en local** (compostage individuel ou collectif)

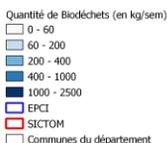


En complément et en fonction des codes NAF, nous avons cartographié les gisements en fonction des secteurs d'activité:

Artisans/ commerçants alimentaires Camping Restauration/Hébergement

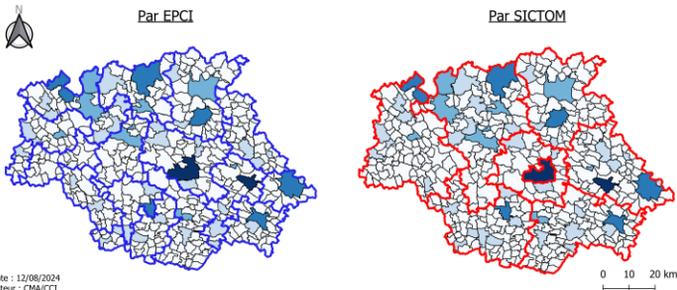
Cartographie des artisans/commerçants alimentaires

Carte départementale indiquant la répartition des gisements de Biodéchets pour les Artisans et Commerçants Alimentaires



Par EPCI

Par SICTOM



La répartition des gisements de biodéchets produits par les **artisans et commerçants alimentaires** est similaire à celui des **petits producteurs urbains**, c'est-à-dire, concentré dans les centres bourgs.

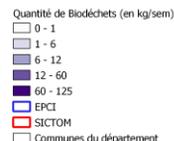
Cartographie des campings

Ce gisement est **dispersé** le rendant difficiles à collecter.

La **gestion des déchets de camping**, en respectant le Code des collectivités Article R2224-25, est régie par la **TEOM ou REOM**. Cette gestion est propre à chaque SICTOM.

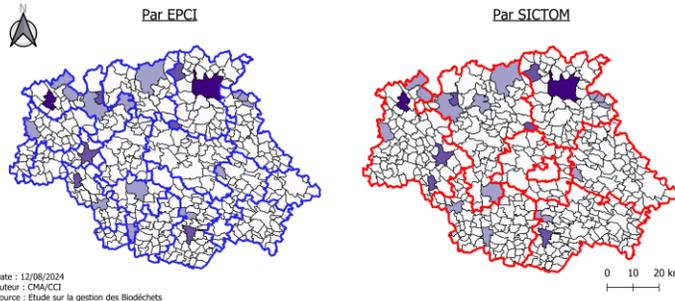
De plus, ils se situent à proximité des cours d'eau posant la question du **compostage en zone inondable** (risques de pollution et sanitaire).

Carte départementale indiquant la répartition des gisements de Biodéchets pour les Campings



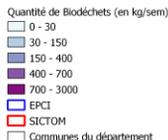
Par EPCI

Par SICTOM



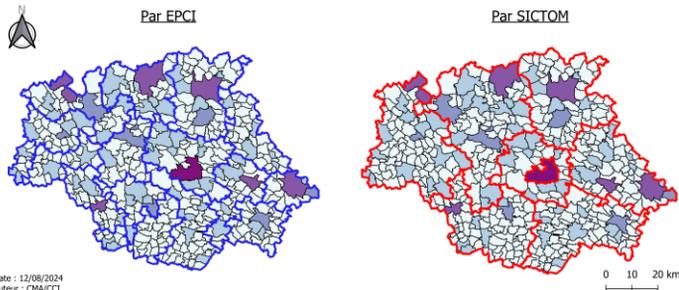
Cartographie de la restauration et de l'hébergement

Carte départementale indiquant la répartition des gisements de Biodéchets pour les établissements de Restauration et d'Hébergement



Par EPCI

Par SICTOM



La répartition des gisements des établissements de restauration et d'hébergement suit un modèle **"hybride"**. Ils sont plus épars que ceux des artisans-commerçants alimentaires mais moins dispersés que ceux des campings. Ce sont à la fois de petits et gros producteurs urbains et ruraux. **Cette cible est un mélange des différents profils observés précédemment.**

On ne peut traiter la restauration/hébergement qu'avec **un mix de solutions intégrant acteurs publics et privés.**

Cette étude met en lumière la diversité des profils et des pratiques de gestion des biodéchets au sein des entreprises interrogées. Les secteurs de la restauration et de la boulangerie-pâtisserie représentent plus de la moitié des répondants, montrant ainsi une sensibilisation notable aux enjeux liés aux biodéchets. Cette tendance est également observée dans d'autres secteurs, tels que les campings, les transformateurs agro-alimentaires, et les acteurs publics comme les médiathèques, qui, bien que non ciblés directement par l'étude, partagent des défis similaires en matière de gestion des biodéchets.

Les cibles

L'enquête

La majorité des entreprises interrogées génèrent des quantités relativement faibles de biodéchets, souvent inférieures à 35 litres par semaine. Les établissements avec des volumes plus élevés de biodéchets, tels que les restaurants ou les campings, doivent faire face à des défis particuliers en raison de la nature et de l'ampleur de leurs déchets.

La dépendance au service public de gestion des déchets est marquée, avec une forte utilisation des points d'apport volontaire, des déchetteries et des services de collecte hebdomadaire. Cette dépendance souligne l'importance de maintenir et de renforcer ces services, surtout avec la fermeture progressive des centres d'enfouissement d'ici 2027.

Un constat

Des points bloquants

Les entreprises ont mis en place diverses actions pour gérer leurs biodéchets, telles que le tri à la source, le compostage et le don. Cependant, des lacunes subsistent, notamment en termes d'information sur la réglementation autour du compostage et du don alimentaire. L'absence de solutions appropriées est souvent liée à des difficultés de stockage, à des contraintes réglementaires et/ou au coût de la collecte, particulièrement pour les petites quantités de déchets.

En conclusion, la gestion des biodéchets représente un défi complexe mais essentiel pour la durabilité des entreprises et la protection de l'environnement. L'un des premiers points de cette gestion est la caractérisation des déchets assimilés gerçois et la coordination du service public aux entreprises en lien avec la TEOM/REOM. Une approche collaborative et adaptée est nécessaire pour construire un système de gestion efficace et durable. La coordination entre acteurs publics et privés, ainsi que le soutien aux initiatives locales, seront déterminants pour répondre à cette problématique actuelle et garantir une gestion optimale des déchets des professionnels.

Les suites